Guichet numérique des demandes d’urbanisme

Toute personne peut déposer une demande d’autorisation d’urbanisme sous forme électronique. Parallèlement, l’administration communale instruit la demande sous le même format.

L’ensemble des demandes d’urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire,…) est disponible sur ce guichet.

Vous pouvez accéder au guichet numérique en cliquant ici

Les conditions générales d’utilisation et une aide à l’utilisation sont mises à votre disposition sur ce guichet.

Vous disposez également d’informations générales sur les démarches d’urbanisme en cliquant sur urbanisme, enseigne et publicité

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la direction de la Planification et du Droit des sols de Lorient Agglomération par messagerie à demat.urba@agglo-lorient.fr

Le service Urbanisme est accessible :

- par messagerie à urbanisme@agglo-lorient.fr
- par téléphone : 02 90 74 72 12 ou 13

Service-Public.fr
Le portail de l'administration française
Autorisations d'urbanisme
Qu'appelle-t-on une autorisation d'urbanisme ? Réponse sur Service-public.fr SERVICE-PUBLIC.FR